

Nations Unies, en collaboration étroite avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et en consultation avec les institutions spécialisées intéressées, de poursuivre les préparatifs de la quatrième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui se réunira à Genève, en 1971, pendant huit ou neuf jours ouvrables et à des dates appropriées;

6. *Prie* le Secrétaire général:

a) De transmettre à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-cinquième session, le projet d'ordre du jour proposé par le Comité consultatif scientifique des Nations Unies, ainsi que toutes suggestions et observations qu'il jugerait appropriées;

b) De faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-cinquième session, sur les préparatifs entrepris en vue de la Conférence.

1833^e séance plénière,
15 décembre 1969.

2589 (XXIV). **Pouvoirs des représentants à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale**

L'Assemblée générale

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs¹⁹.

1835^e séance plénière,
16 décembre 1969.

2619 (XXIV). **Rapport du Conseil de sécurité**

L'Assemblée générale

Prend acte du rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale pour la période du 16 juillet 1968 au 15 juillet 1969²⁰ ainsi que des observations formulées à son sujet.

1837^e séance plénière,
17 décembre 1969.

¹⁹ *Ibid.*, point 3 de l'ordre du jour, document A/7634.
²⁰ *Ibid.*, vingt-quatrième session, Supplément n° 2 (A/7602).

* * *

Autres décisions

Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies

(Point 7)

A sa 1758^e séance plénière, le 20 septembre 1969, l'Assemblée générale a pris acte de la communication, en date du 15 septembre 1969, adressée par le Secrétaire général au Président de l'Assemblée générale²¹.

Adoption de l'ordre du jour

(Point 8)

A sa 1758^e séance plénière, le 20 septembre 1969, l'Assemblée générale a pris acte du paragraphe 11 du premier rapport du Bureau²².

Discussion générale

(Point 9)

A sa 1758^e séance plénière, le 20 septembre 1969, l'Assemblée générale a approuvé les recommandations du Bureau concernant la discussion générale²³.

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

(Point 10)

A sa 1838^e séance plénière, le 17 décembre 1969, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation²⁴.

Rapports du Conseil économique et social

(Point 12)

A sa 1837^e séance plénière, le 17 décembre 1969, l'Assemblée générale a pris acte des chapitres XIV et XV du rapport du Conseil économique et social à l'Assemblée (vingt-quatrième session)²⁵.

²¹ *Ibid.*, vingt-quatrième session, Annexes, point 7 de l'ordre du jour, document A/7670.

²² *Ibid.*, point 8 de l'ordre du jour, document A/7700.

²³ *Ibid.*, par. 17.

²⁴ *Ibid.*, vingt-quatrième session, Supplément n° 1 (A/7601 et Corr.1) et Supplément n° 1A (A/7601/Add.1).

²⁵ *Ibid.*, Supplément n° 3 (A/7603).